



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2018***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>85 801 895</b>	<b>84 960 742</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	38- A-1	9 707 978	19 055 042
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	38- A-2	75 093 917	64 905 700
Engagements sur titres	38- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>733 057 701</b>	<b>743 382 606</b>
Cautions Reçues	38- B-1	248 556 367	245 333 908
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	38- B-2	90 721 604	92 437 392
Valeurs des biens, objet de leasing	38- B-3	393 779 730	405 611 306
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>2 500 000</b>	<b>41 500 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	38- C-1	2 500 000	41 500 000 *

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

(exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre</b>	
	<b>Notes</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	61 724 838	52 049 919
Intérêts et charges assimilées	16	(36 145 771)	(27 898 224)
Produits des placements	17	1 672 062	1 279 371
Autres produits d'exploitation		147 035	253 346
<b>Produit net</b>		<b>27 398 165</b>	<b>25 684 412</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	18	5 169 043	5 225 446
Dotations aux amortissements	19	561 781	466 748
Autres charges d'exploitation	20	2 849 064	2 249 948
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>8 579 888</b>	<b>7 942 142</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>18 818 277</b>	<b>17 742 270</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	3 179 512	3 009 114
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	71 319	80 792
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 567 446</b>	<b>14 652 364</b>
Autres gains ordinaires	23	149 473	246 058
Autres pertes ordinaires	24	(6 771)	(138)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>15 710 148</b>	<b>14 898 284</b>
Impôts sur les bénéfices	25	(3 097 538)	(2 972 243)
Contribution sociale de solidarité	25	(88 501)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>12 524 109</b>	<b>11 926 041</b>
Contribution Conjoncturelle	25	(354 004)	(424 606)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>12 170 105</b>	<b>11 501 435</b>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>2,540</b>	<b>2,394</b>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
 Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018  
 (exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre</b>	
	<u>Notes</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	26	346 580 473	307 591 067
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(294 617 025)	(327 017 138)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(8 656 740)	(7 946 479)
Intérêts payés	29	(33 317 638)	(26 192 088)
Impôts et taxes payés	30	(8 626 640)	(3 696 920)
Placements monétaires	6	(107 043)	1 000 000
Autres flux liés à l'exploitation	36	(2 360 956)	(463 485)
		<u>(1 105 568)</u>	<u>(56 725 043)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 499 175)	(1 902 398)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	88 821	130 390
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(13 567 000)	(2 122 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	2 556 336	3 297 616
		<u>(12 421 017)</u>	<u>(596 891)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à la cession des actions propres		-	52 685
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(295 732)	(840)
Dividendes et autres distributions	35	(4 468 260)	(4 250 503)
Encaissements provenant des emprunts	11	390 299 500	350 667 000
Remboursements d'emprunts	11	(370 239 271)	(285 535 479)
		<u>15 296 236</u>	<u>60 932 863</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>1 769 651</u>	<u>3 610 929</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	13 999 897	10 388 968
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	15 769 548	13 999 897

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### *1-1 Présentation de la société*

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### *1-2 Régime fiscal de la société*

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

### **Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***3-1 Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***3-2 Unité monétaire***

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***3-3 Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

**Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et

les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### *3-3-11 Avantages au personnel :*

*Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :*

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

#### **NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques	15 512 789	13 665 325
- Caisses	256 759	334 571
<b><u>Total</u></b>	<b><u>15 769 548</u></b>	<b><u>13 999 897</u></b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>533 646 694</b>	<b>521 361 320</b>
Encours financiers	497 967 936	494 109 385
Impayés	38 123 500	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 444 743)	(2 319 108)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 419 233</b>	<b>1 460 540</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>535 065 927</u></b>	<b><u>522 821 861</u></b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 864 868)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 161 337)	(14 842 272)
Provisions collectives	(4 694 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 491 918)	(3 269 337)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>502 853 803</u></b>	<b><u>494 028 603</u></b>

### 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2017</u></b>	<b><u>495 569 925</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	247 325 698
- Relocations	3 524 920
- Transferts	18 578 574
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Remboursements du capital	(223 297 123)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 978)
- Cessions anticipées	(22 709 982)
- Relocations	(3 079 425)
- Transferts	(16 523 441)
<b><u>Solde au 31 décembre 2018</u></b>	<b><u>499 387 168</u></b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	219 938 352	209 080 176
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 062 422	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 839 190	7 536 186
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>582 839 964</b>	<b>580 032 102</b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 380 698	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 483 798	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	857 108	896 922
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>90 721 604</b>	<b>92 437 392</b>
- Valeurs résiduelles	400 072	1 067 135
- Contrats suspendus ordinaires	1 471	-
- Contrats suspendus contentieux	5 448 032	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b>499 387 168</b>	<b>495 569 925</b>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Bâtiment et travaux publics	45 623 891	55 031 725
Industrie	58 875 243	63 903 855
Tourisme	74 727 754	61 472 071
Commerces et services	227 909 973	228 756 508
Agriculture	92 250 307	86 405 766
<b><u>Total</u></b>	<b>499 387 168</b>	<b>495 569 925</b>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Equipements	48 108 993	55 530 512
Matériel roulant	382 802 771	368 362 443
Matériel spécifique	99 951	105 276
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>431 011 715</b>	<b>423 998 232</b>
Immobilier	68 375 453	71 571 693
<b><u>Total</u></b>	<b>499 387 168</b>	<b>495 569 925</b>

### 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>27 621 079</b>	<b>19 094 017</b>
Inférieur à 1 mois	12 517 245	7 778 215
Entre 1 et 3 mois	7 422 907	4 869 057
Entre 3 et 6 mois	1 184 754	1 399 946
Entre 6 mois et 1 année	1 336 269	1 155 187
Supérieur à 1 année	5 159 904	3 891 612
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>10 502 422</b>	<b>10 477 025</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b>38 123 500</b>	<b>29 571 042</b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	395 770 351	88 719 113	2 203 832	1 813 961	9 460 678	497 967 936
Impayés	4 483 779	13 349 996	1 094 662	776 910	18 418 153	38 123 500
Contrats en instance de mise en force	1 419 233	-	-	-	-	1 419 233
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>401 673 363</b>	<b>102 069 109</b>	<b>3 298 494</b>	<b>2 590 872</b>	<b>27 878 831</b>	<b>537 510 669</b>
Avances reçues (*)	(3 230 207)	(5 053)	-	-	(509 975)	(3 745 235)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>398 443 155</b>	<b>102 064 056</b>	<b>3 298 494</b>	<b>2 590 872</b>	<b>27 368 856</b>	<b>533 765 433</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>9 707 978</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 707 978</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>408 151 134</b>	<b>102 064 056</b>	<b>3 298 494</b>	<b>2 590 872</b>	<b>27 368 856</b>	<b>543 473 412</b>
Produits réservés	-	-	(241 713)	(226 706)	(3 023 499)	(3 491 918)
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 782)	(338 759)	(7 503 328)	(7 864 868)
Provisions sur impayés	-	-	(380 627)	(442 870)	(15 337 841)	(16 161 337)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(645 122)</b>	<b>(1 008 335)</b>	<b>(25 864 667)</b>	<b>(27 518 124)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>408 151 134</b>	<b>102 064 056</b>	<b>2 653 372</b>	<b>1 582 537</b>	<b>1 504 189</b>	<b>515 955 288</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,61%</b>	<b>0,48%</b>	<b>5,04%</b>	
			<b>6,12%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2017</b>			<b>6,36%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>19,56%</b>	<b>38,92%</b>	<b>94,50%</b>	
			<b>82,74%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2017</b>			<b>74,40%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Certificats de Dépôt	10 000 000	10 000 000
- Titres SICAV	107 043	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 107 043</u></b>	<b><u>10 000 000</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	107,043	107 043

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres de participation	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	30 803 313	19 097 413
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>40 110 321</u></b>	<b><u>28 404 421</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>39 110 321</u></b>	<b><u>27 404 421</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(153 770)	(240 514)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>38 956 551</u></b>	<b><u>27 163 907</u></b>

Les provisions constituées concernent exclusivement la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI).

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b>Soldes au 31 Décembre 2017</b>	<b>19 097 413</b>	<b>18 097 413</b>	<b>1 000 000</b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
- CIL SICAR FONDS N° 7	2 770 000	2 770 000	-
- Société TUNIFRIES	887 000	887 000	-
- Société POLYBAT	2 190 000	2 190 000	-
- Société MAS EXPORT	420 000	420 000	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- BIAT (Banque Internationale Arabe de Tunisie)	4 800 000	4 800 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>13 567 000</b>	<b>13 567 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- Société ARMA PLUS	224 800	224 800	-
- Société MEDICARS	300 000	300 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	26 400	26 400	-
- Société REDTEC	58 300	58 300	-
- Société ECOMAT	240 000	240 000	-
- Société VESTA	291 300	291 300	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société HOLFOOD	75 000	75 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	35 000	35 000	-
- Société HF CONSULTING	25 500	25 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	20 010	20 010	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société LES DÉLICES DE MAMAN	35 000	35 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	22 320	22 320	-
- Société TECNO CAP BON	7 290	7 290	-
- Société MCS	202 600	202 600	-
- Société SEI	38 300	38 300	-
- Société TRUST IMMO	29 980	29 980	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>1 761 100</b>	<b>1 761 100</b>	<b>-</b>
<b><u>Liquidation de la période</u></b>			
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
<b>Total des liquidations de la période</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2018</u></b>	<b>30 803 313</b>	<b>29 803 313</b>	<b>1 000 000</b>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage déteu</u>	
<b><u>Titres de participations</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2013	99,99%	
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>9 305 008</u></b>			
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91%	(*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60%	(*)
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%	
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%	
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	4 785	100,000	100,000	478 500	2014/2017	18,40%	
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%	
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%	
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%	
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%	
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%	
* Société ECOLE EL EUCH	3 999	10,000	10,000	39 990	2015	11,76%	
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	5,78%	
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%	
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%	
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	2015	7,00%	
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%	
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%	
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018		
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%	
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%	
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	2018	29,68%	(*)
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00%	(*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>30 803 313</u></b>			
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>40 108 321</u></b>			

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut		Fin de période
Logiciels	33,3%	123 440	9 992		-	-	133 432	113 305	10 014	-	-	123 319	10 112
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>123 440</b>	<b>9 992</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>133 432</b>	<b>113 305</b>	<b>10 014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>123 319</b>	<b>10 112</b>
Immeubles	5,0%	5 555 089	855 086	150 000	-	-	6 560 175	2 911 293	241 520	-	-	3 152 813	3 407 362
Matériel de transport	20,0%	1 336 083	189 960	-	(158 569)	-	1 367 474	589 860	238 146	(158 180)	-	669 826	697 648
Equipements de bureau	10,0%	424 787	107 725	-	(28 847)	(17 424)	486 241	330 992	24 008	(20 894)	(16 489)	317 616	168 624
Matériel informatique	33,3%	302 160	23 729	-	-	(11 735)	314 154	285 773	11 534	-	(11 735)	285 572	28 582
Installations générales	10,0%	584 477	100 157	-	(29 525)	(27 209)	627 900	375 449	40 773	(27 377)	(26 361)	362 484	265 416
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055	-	-	-	2 751 691	-	-	-	-	-	2 751 691
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	176 471	(150 000)	-	-	176 471	-	-	-	-	-	176 471
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>11 068 233</b>	<b>1 489 183</b>	<b>-</b>	<b>(216 942)</b>	<b>(56 368)</b>	<b>12 284 106</b>	<b>4 493 367</b>	<b>555 981</b>	<b>(206 451)</b>	<b>(54 585)</b>	<b>4 788 311</b>	<b>7 495 795</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>11 191 673</b>	<b>1 499 175</b>	<b>-</b>	<b>(216 942)</b>	<b>(56 368)</b>	<b>12 417 538</b>	<b>4 606 672</b>	<b>565 995</b>	<b>(206 451)</b>	<b>(54 585)</b>	<b>4 911 631</b>	<b>7 505 907</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts au personnel	4 224 588	3 805 555
- Personnels, avances et acomptes	12 155	11 369
- Créances sur cessions d'immobilisations	132 422	171 465
- Avances aux fournisseurs	1 002	92 173
- Etat, crédit de TVA	-	2 515 365
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	4 264 098	1 578 493
- Produits à recevoir des tiers	1 096 713	435 812
- Compte d'attente/ avance de TVA	225 069	226 371
- Compte d'attente	121 701	227 802
- Charges constatées d'avance	38 954	24 095
- Compte courant, fonds gérés	486 342	283 126
- Autres comptes débiteurs	335 433	237 997
- Charges à répartir (A)	5 333	12 319
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	435 043	534 690
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	467 893	510 937
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>11 846 744</u></b>	<b><u>10 667 569</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(523 959)	(682 330)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>11 322 785</u></b>	<b><u>9 985 239</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	744 863	8 001	752 863	732 543	14 986	747 530	5 333
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 811 003	213 361	5 024 364	4 276 314	313 008	4 589 321	435 043
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	859 004	198 884	1 057 888	348 067	241 928	589 995	467 893
<b>TOTAUX</b>		<b>6 414 870</b>	<b>420 245</b>	<b>6 835 115</b>	<b>5 356 925</b>	<b>569 922</b>	<b>5 926 847</b>	<b>908 268</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 554.937 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	3 745 235	3 535 073
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<b>Total</b>	<b><u>3 750 310</u></b>	<b><u>3 540 148</u></b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques locales	190 887 405	157 650 149
- Banques étrangères	97 902 243	71 902 869
- Emprunts obligataires	123 050 600	138 727 000
- Certificats de dépôt	13 500 000	19 000 000
- Certificats de leasing	18 000 000	36 000 000
<b>Total emprunts</b>	<b><u>443 340 248</u></b>	<b><u>423 280 018</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 041 257	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 214 226	777 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 420 996	6 117 818
- Intérêts courus sur certificats de leasing	656 148	586 682
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(333 954)	(235 733)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(14 299)	(18 183)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts	(134 727)	(132 221)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b><u>12 849 647</u></b>	<b><u>10 199 001</u></b>
<b>Total</b>	<b><u>456 189 895</u></b>	<b><u>433 479 019</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETEAU 31 DECEMBRE 2018**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	200 000	-	200 000	-	-	-
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	600 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 231 808	-	1 065 400	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 918 341	-	597 345	1 320 996	682 494	638 502
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 500 000	-	1 500 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 800 000	-	700 000	2 100 000	1 400 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 171	843 829
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	-	39 000 000	34 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
<u>Sous-total</u>			157 650 149	114 500 000	81 262 745	190 887 405	123 522 000	67 365 405

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	2 192 278	-	1 410 075	782 203	-	782 203
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	6 866 306	-	1 789 623	5 076 683	2 981 444	2 095 239
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 800 000	4 000 000	-	13 800 000	13 800 000	-
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	3 571 428	-	714 286	2 857 143	2 142 857	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	20 117 857	-	9 317 143	10 800 714	1 484 571	9 316 143
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 500 000	10 500 000	-	25 000 000	21 571 429	3 428 571
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 855 000	15 425 500	-	30 280 500	23 551 500	6 729 000
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	-	9 305 000	-	9 305 000	7 975 716	1 329 284
<u>Sous-total</u>				71 902 869	39 230 500	13 231 127	97 902 243	73 507 517	24 394 726
<u>Total des crédits bancaires</u>				229 553 018	153 730 500	94 493 871	288 789 647	197 029 517	91 760 130
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
CIL 2012/2		20 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 800 000	-	2 600 000	5 200 000	2 600 000	2 600 000
CIL 2013/2		8 500 000	Annuellement (2014-2018)	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	26 000 000	-	5 200 000	20 800 000	15 600 000	5 200 000
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	21 227 000	-	4 245 400	16 981 600	12 736 200	4 245 400
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	-	16 200 000	-	16 200 000	12 960 000	3 240 000
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	11 869 000	-	11 869 000	11 869 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>				138 727 000	28 069 000	43 745 400	123 050 600	81 765 200	41 285 400

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETEAU 31 DECEMBRE 2018**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			19 000 000	111 000 000	116 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>Sous-total</u>			19 000 000	111 000 000	116 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			25 000 000	59 500 000	70 500 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			11 000 000	38 000 000	45 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	97 500 000	115 500 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			55 000 000	208 500 000	232 000 000	31 500 000	-	31 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			423 280 018	390 299 500	370 239 271	443 340 248	278 794 718	164 545 530

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	313 994	503 695
- Effets à payer	-	112 457
- Factures non parvenues	51 260	28 050
<u>Sous total</u>	<u>365 254</u>	<u>644 202</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	3 173 893	8 815 856
- Effets à payer	32 120 550	33 967 108
- Retenues de garanties et assurances décénales	408 003	162 946
<u>Sous total</u>	<u>35 702 447</u>	<u>42 945 910</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>36 067 701</u>	<u>43 590 112</u>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	327 313	320 721
- Personnel, oppositions sur salaires	196	196
- Personnel, autres charges à payer	509 014	448 236
- Etat, retenues sur salaires	16 803	79 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	323 216	484 141
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	37 329	2 534
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	18 033	86 110
- Etat, TVA à payer	1 697 679	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	411 123	874 709
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 25)	88 501	-
- Contribution conjoncturelle (Voir note 25)	354 004	424 606
- Etat, autres impôts et taxes à payer	25 514	26 771
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 819	9 622
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser		
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 670	43 725
- CNSS	235 667	181 449
- CAVIS	36 010	16 096
- CNAM	19 436	14 965
- Assurance Groupe	39 704	67 773
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	329 742	348 461
- Avance sur cessions de titre immobilisés	214 100	77 000
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	73 979	73 302
- Prestataires Recouvrement	230 824	206 270
- Prestataires Assurances	1 691 969	1 075 680
- Diverses Charges à payer	457 074	489 428
- Autres produits constatés d'avance	18 524	9 501
- Compte d'attente	613 916	613 916
- Provisions pour divers risques	100 000	-
<u>Total</u>	<u>7 929 503</u>	<u>5 981 306</u>

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		30 366 933	26 648 230
- Réserves pour fonds social	(C)	2 627 671	2 282 836
- Actions propres	(D)	(3 247 071)	(2 951 339)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		13 153 624	10 183 932
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	(E)	<u>70 408 123</u>	<u>63 670 626</u>
Résultat de l'exercice (1)		12 170 105	11 501 435
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(G)	<u>82 578 228</u>	<u>75 172 062</u>
Nombre d'actions (2)		4 791 989	4 803 371
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,540	2,394

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339
Achats de l'exercice	18 236	295 732
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2018, 4,48% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10.320.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	10 302 900
- Résultats reportés	17 271

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**  
(exprimé en dinars)

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 167 770</b>	<b>2 050 208</b>	<b>7 294 191</b>	<b>(3 000 537)</b>	<b>4 320</b>	<b>8 853 403</b>	<b>67 869 355</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(840)			(840)
Cessions d'actions propres						50 038	2 647		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)					(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017								11 501 435	11 501 435
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>26 648 230</b>	<b>2 282 836</b>	<b>10 183 932</b>	<b>(2 951 339)</b>	<b>6 967</b>	<b>11 501 435</b>	<b>75 172 062</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres						(295 732)			(295 732)
Encaissement dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(155 165)					(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018								12 170 105	12 170 105
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>30 366 933</b>	<b>2 627 671</b>	<b>13 153 624</b>	<b>(3 247 071)</b>	<b>6 967</b>	<b>12 170 105</b>	<b>82 578 228</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts de leasing	56 798 442	48 081 581
- Intérêts de retard	2 337 205	1 920 969
- Produits nets sur cession des biens en leasing	86	272 811
- Frais d'ouverture des dossiers	624 007	619 579
- Frais de rejet	1 673 390	1 293 515
- Frais sur vente	129 345	73 612
- Frais sur encaissement de titres de crédits	363 045	326 596
- Autres	21 898	25 279
<b>Total</b>	<b><u>61 947 418</u></b>	<b><u>52 613 941</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	675 139	534 781
Intérêts de retard antérieurs	412 804	238 944
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(887 399)	(753 554)
Intérêts de retard	(423 125)	(584 193)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(222 581)</u></b>	<b><u>(564 022)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>61 724 838</u></b>	<b><u>52 049 919</u></b>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	9 790 422	10 807 223
- Intérêts des crédits des banques locales	15 170 291	9 950 233
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 676 613	3 338 695
- Intérêts des autres opérations de financement	4 014 074	3 405 578
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	554 937	428 119
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b><u>36 206 336</u></b>	<b><u>27 929 847</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(191 345)	(136 750)
- Autres charges financières	130 765	104 967
- Pénalités	15	159
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>(60 566)</u></b>	<b><u>(31 623)</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>36 145 771</u></b>	<b><u>27 898 224</u></b>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des comptes courants	14 207	14 155
- Plus values sur cession des titres immobilisés	593 844	569 319
- Dividendes	415 975	215 715
- Moins values sur fonds gérés	-	(803)
- Moins values sur cession des titres immobilisés	(35 708)	-
- Plus values sur titres SICAV	6 363	8 618
- Plus values sur fonds gérés	464 397	294 434
- Intérêts des comptes CEA	159 563	128 999
- Intérêts sur chèques impayés	20 891	23 554
- Intérêts sur certificats de dépôt	32 531	25 381
<u>Total</u>	<u>1 672 062</u>	<u>1 279 371</u>

## NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Salaires et complément de salaires	4 088 495	4 068 074
- Charges connexes aux salaires	124 096	279 496
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	737 514	688 156
- Autres charges sociales	218 938	189 720
<u>Total</u>	<u>5 169 043</u>	<u>5 225 446</u>

## NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	10 014	7 210
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	555 981	457 985
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	14 986	20 752
- Transfert de charge	(19 200)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>561 781</u>	<u>466 748</u>

## NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Achat de matières et fournitures	230 396	219 257
<u>Total des achats</u>	<u>230 396</u>	<u>219 257</u>
- Sous-traitance générale	159 862	145 132
- Locations	148 413	147 939
- Entretien et réparations	297 981	234 401
- Primes d'assurances	60 327	51 271
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>666 583</u>	<u>578 742</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	468 444	434 171
- Publicités, publications et relations publiques	223 417	193 109
- Déplacements, missions et réceptions	52 664	66 686
- Frais postaux et de télécommunications	155 137	178 292
- Services bancaires et assimilés	274 086	236 258
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 173 749</u>	<u>1 108 517</u>
- Jetons de présence	104 000	56 000
- Rémunération du PCA	360 000	-
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité des risques	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>494 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	117 999	114 042
- T.C.L	142 604	121 638
- Droits d'enregistrements et de timbres	8 901	12 298
- Autres impôts et taxes	14 833	9 454
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>284 337</u>	<u>257 431</u>
<u>Total général</u>	<u>2 849 064</u>	<u>2 249 948</u>

## NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 974 819	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 277 533)	(2 808 757)
- Créances radiées	2 104	1 947 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 718 325)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	-	(57 945)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(166 631)
- Encaissement sur créances radiées	(18 878)	(6 500)
<u>Total</u>	<u>3 179 512</u>	<u>3 009 114</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	104 424
- Dotations aux provisions pour divers risques	100 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(86 744)	-
- Apurement de comptes d'actifs	216 434	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(223 058)	(16 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(23 303)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>71 319</u></b>	<b><u>80 792</u></b>

## NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	82 527	128 015
- Apurement de comptes	54 811	117 286
- Autres gains sur éléments exceptionnels	12 136	757
<b><u>Total</u></b>	<b><u>149 473</u></b>	<b><u>246 058</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 979	56
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	792	82
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 771</u></b>	<b><u>138</u></b>

## NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	15 710 148	14 898 284
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 974 819	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	104 424
- Dotations aux provisions pour risques divers	100 000	-
- Reprises sur provisions fiscales 2014	-	5 167 056
- Reprises sur provisions fiscales 2015	4 746 949	571 844
- Reprises sur provisions fiscales 2016	8 095	3 535 138
- Reprises sur provisions fiscales 2017	3 532 733	-
- Provisions pour congés payés 2018/2017	327 313	320 721
- Diverses charges non déductibles	332 040	117 315
- Moins value sur titres SICAV	-	803
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2015/2014 pour affaires en cours	4 613 361	4 746 949
- Reprises sur provisions comptables	3 674 416	4 527 089
- Provisions pour congés payés 2017/2016	320 721	340 985
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	86 744	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	23 303
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	223 058	16 000
- Dividendes	415 975	215 715
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>21 961 510</b>	<b>20 681 482</b>
Provisions pour créances douteuses 100%	6 473 819	5 820 267
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>15 487 691</b>	<b>14 861 215</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société ECOMAT	-	700 000
* Société MCS	-	400 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	2 770 000
* Société PROINJECT	-	500 000
* Société UNIPACK	-	2 000 000
* Société POLYBAT	2 190 000	-
* Société TUNIFRIES	887 000	-
* Société MAS EXPORT	420 000	-
* Reste à investir	3 140 582	-
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>8 850 109</b>	<b>8 491 215</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b>3 097 538</b>	<b>2 972 243</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 675 019	2 039 421
- Retenues à la source	11 396	58 113
<b><u>Impôt à payer</u></b>	<b>411 123</b>	<b>874 709</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>354 004</b>	<b>424 606</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>88 501</b>	<b>-</b>

**NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

			<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	<b>Note 5</b>	29 571 042	27 886 335
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	<b>Note 5</b>	(38 123 500)	(29 571 042)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	<b>Note 10</b>	(3 535 073)	(3 268 969)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	<b>Note 10</b>	3 745 235	3 535 073
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	<b>Note 10</b>	(5 075)	(30 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	<b>Note 10</b>	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	<b>Note 5</b>	(2 319 108)	(1 887 544)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	<b>Note 5</b>	2 444 743	2 319 108
- TVA collectée	+		50 950 663	44 515 538
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 812 255)	(2 765 644)
- Remboursement principal	+	<b>Note 5</b>	223 297 123	206 647 323
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	<b>Note 15</b>	61 947 418	52 613 941
- Autres produits d'exploitation	+		147 035	253 346
- Créances virées en pertes	-	<b>Note 21</b>	(2 104)	(1 947 005)
- Encaissements sur créances radiées	+	<b>Note 21</b>	18 878	6 500
- Encours financiers virés en pertes	+	<b>Note 5</b>	-	987 978
- Plus/Moins values sur relocation	-	<b>Note 5</b>	(445 495)	(55 452)
- Plus/Moins values sur transfert	-	<b>Note 5</b>	(2 055 133)	(5 520 909)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	<b>Note 9</b>	171 465	237 786
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	<b>Note 9</b>	(132 422)	(171 465)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	<b>Note 5</b>	1 978	26 980
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	<b>Note 5</b>	22 709 982	13 774 190
			<b>346 580 473</b>	<b>307 591 067</b>

**Encaissements reçus des clients****NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	<b>Note 12</b>	42 945 910	30 369 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	<b>Note 12</b>	(35 702 447)	(42 945 910)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	<b>Note 9</b>	(92 173)	(213 313)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	<b>Note 9</b>	1 002	92 173
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	<b>Note 5</b>	247 325 698	296 444 745
- TVA sur investissements	+		40 070 957	43 319 059
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	<b>Note 13</b>	86 110	36 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(18 033)	(86 110)
			<b>294 617 025</b>	<b>327 017 138</b>

**Investissements dans les contrats de leasing**

**NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

			<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	<b>Note 9</b>	(11 369)	(4 134)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	<b>Note 9</b>	12 155	11 369
- Prestataire assurance en début de période	-	<b>Note 9</b>	-	(111 426)
- Prestataire assurance en fin de période	+	<b>Note 9</b>	-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	<b>Note 12</b>	644 202	1 093 373
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	<b>Note 12</b>	(365 254)	(644 202)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	<b>Note 13</b>	196	84
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(196)	(196)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	<b>Note 13</b>	320 721	340 985
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(327 313)	(320 721)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	<b>Note 13</b>	448 236	367 127
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(509 014)	(448 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	<b>Note 13</b>	79 751	12 530
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(16 803)	(79 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	<b>Note 13</b>	484 141	376 202
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(323 216)	(484 141)
- C.N.S.S en début de période	+	<b>Note 13</b>	181 449	147 354
- C.N.S.S en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(235 667)	(181 449)
- CAVIS en début de période	+	<b>Note 13</b>	16 096	15 741
- CAVIS en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(36 010)	(16 096)
- CNAM en début de période	+	<b>Note 13</b>	14 965	12 153
- CNAM en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(19 436)	(14 965)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	<b>Note 13</b>	74 117	37 520
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(46 048)	(74 117)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	<b>Note 13</b>	73 302	61 006
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(73 979)	(73 302)
- Diverses charges à payer en début de période	+	<b>Note 13</b>	489 428	731 680
- Diverses charges à payer en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(457 074)	(489 428)
- TVA, payée sur biens et services	+		497 592	463 556
- Charges de personnel	+	<b>Note 18</b>	5 169 043	5 225 446
- Autres charges d'exploitation	+	<b>Note 20</b>	2 849 064	2 249 948
- Impôts et taxes	-	<b>Note 20</b>	(284 337)	(257 431)
- Charges à répartir	+	<b>Note 9</b>	8 001	-
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>			<b><u>8 656 740</u></b>	<b><u>7 946 479</u></b>

## NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
- Frais d'émission d'emprunts	+	<b>Note 9</b>	412 244	750 702
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	<b>Note 11</b>	(386 137)	(384 139)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	<b>Note 11</b>	482 980	386 137
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	<b>Note 13</b>	2 534	732
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(37 329)	(2 534)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	<b>Note 11</b>	6 117 818	5 085 123
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	<b>Note 11</b>	(5 420 996)	(6 117 818)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	<b>Note 11</b>	3 103 282	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	<b>Note 11</b>	(5 041 257)	(3 103 282)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	<b>Note 11</b>	777 356	843 334
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	<b>Note 11</b>	(2 214 226)	(777 356)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	<b>Note 11</b>	586 682	449 736
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	<b>Note 11</b>	(656 148)	(586 682)
- Intérêts et charges assimilées	+	<b>Note 16</b>	36 145 771	27 898 224
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	<b>Note 16</b>	(554 936)	(428 119)
			<b>33 317 638</b>	<b>26 192 088</b>

### Intérêts payés

## NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<b>31 Décembre 2018</b>	<b>31 Décembre 2017</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	<b>Note 13</b>	874 709	446 612
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	<b>Note 13</b>	(411 123)	(874 709)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	<b>Note 13</b>	424 606	903 410
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(354 004)	(424 606)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	<b>Note 13</b>	-	-
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(88 501)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	<b>Note 13</b>	26 771	18 097
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(25 514)	(26 771)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	<b>Note 13</b>	9 622	10 230
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(9 819)	(9 622)
- TVA payée	+		4 355 513	-
- Impôts et taxes	+	<b>Note 20</b>	284 337	257 431
- Impôts sur les bénéfices	+	<b>Note 25</b>	3 097 538	2 972 243
- Contribution sociale de solidarité	+	<b>Note 25</b>	88 501	-
- Contribution conjoncturelle	+	<b>Note 25</b>	354 004	424 606
			<b>8 626 640</b>	<b>3 696 920</b>

### Impôts payés

## NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporel	+	Note 8	1 499 175	1 902 398
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>1 499 175</u>	<u>1 902 398</u>

## NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(5 979)	(56)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	10 490	2 375
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 783	56
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	82 527	128 015
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>88 821</u>	<u>130 390</u>

## NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	13 567 000	2 100 000
- Titres de participations libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	22 500
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<u>13 567 000</u>	<u>2 122 500</u>

## NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 761 100	2 151 327
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	+	Note 7	100 000	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	499 970
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	593 844	569 319
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(77 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	214 100	77 000
- Moins value sur cessions de titres immobilisés	-	Note 17	(35 708)	-
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<u>2 556 336</u>	<u>3 297 616</u>

## NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	4 500 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(186 961)	(166 798)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 725	43 654
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 670)	(43 725)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	155 165	167 371
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<b><u>4 468 260</u></b>	<b><u>4 250 503</u></b>

## NOTE 36 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 763 400)	(1 295 401)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 344 368	764 747
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	435 812	403 960
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 096 713)	(435 812)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	1 578 493	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(4 264 098)	(1 578 493)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 095	23 407
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(38 954)	(24 095)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	237 997	227 781
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(335 433)	(237 997)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	227 802	111 295
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(121 701)	(227 802)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	283 126	23 783
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(486 342)	(283 126)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(602 731)	(430 992)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	627 765	602 731
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 075 680)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 691 969	1 075 680
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(9 501)	(20 664)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	18 524	9 501
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	1 113 927	710 051
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	66 947	118 043
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(217 226)	(82)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<b><u>(2 360 956)</u></b>	<b><u>(463 485)</u></b>

## **NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 4.765 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement de certificats de dépôt :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2018 à 28.271 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

1- La CIL a émis, en 2018, un emprunt obligataire CIL 2018/1, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 79.346 DT, inscrites parmi les charges reportées.

2- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2018, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2017-2 et ce, pour un montant de 72.001 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 26.335 DT rapportés au résultat de l'exercice 2018.

### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 194.383 DT en HT, dont 125.012 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 69.371 DT rapporté au résultat de l'exercice.

### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2018 est de 34.088 DT en HT.

### **Acquisition d'immobilisations**

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a acquis auprès de la CGI une partie des immobilisations corporelles de la CGI, et ce pour une valeur totale de D : 3.000.

### **Cession d'immobilisations**

Au cours de l'exercice 2018, la CIL a cédé à la CGI une partie de ses immobilisations corporelles pour une valeur totale de D : 6.000.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

**Engagement Leasing :**

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2018 à 478.331 DT.

Au cours de l'année 2018, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.555 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2018, à 365.701 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2018, des intérêts pour un montant de 14.207 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 2.953 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 9.714 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 36.582 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 18.087 DT.

5- La CIL a réalisé, en 2017 et 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	18 494
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	34 924
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	7 444
04/07/2018	03/08/2018	2 000 000	9,25%	15 299
19/07/2018	28/08/2018	1 000 000	9,40%	10 336
03/08/2018	12/09/2018	2 000 000	9,40%	20 673
23/08/2018	02/10/2018	2 000 000	9,40%	20 673
28/08/2018	27/09/2018	1 000 000	9,40%	7 772
12/09/2018	12/10/2018	2 000 000	9,75%	16 119
27/09/2018	06/11/2018	1 000 000	9,85%	10 826
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	49 831
12/10/2018	21/11/2018	2 000 000	10,25%	22 521
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	15 574
21/11/2018	21/12/2018	2 000 000	10,35%	17 102
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	5 739
<b>Total</b>		<b>42 000 000</b>		<b>447 873</b>

• **AUTRES PARTIES LIEES**

**Certificats de dépôt**

La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	<b>Total</b>	<b>1.500.000</b>		<b>10.443</b>

**Engagements Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 158.249 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2018 à 219.340 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2018 à 105.167 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2018, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 360.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2018 de :

- ✓ Une rémunération brute de 352.00 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

### **NOTE 38 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **A- ENGAGEMENTS DONNES :**

##### **A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 9 707 978 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

##### **A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 093 917 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2018.

##### **A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

#### **B- ENGAGEMENTS RECUS**

##### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 248 556 367 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

##### **B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 90 721 604 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

##### **B-3- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 393 779 730 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing ).

#### **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

##### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 2 500 000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'Amen Bank.

## **NOTE 39 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

#### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 586.515.637 DT, un bénéfice net de 12.170.105 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 15.769.548 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

##### **Dépréciation des créances**

###### ***Risque identifié***

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 535.066 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 28.720 KDT et les agios réservés ont atteint 3.492 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on

peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

**FINOR**

**Horwath ACF**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Noureddine BEN ARBIA**

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous

prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	18 494
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	34 924
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	7 444
04/07/2018	03/08/2018	2 000 000	9,25%	15 299
19/07/2018	28/08/2018	1 000 000	9,40%	10 336
03/08/2018	12/09/2018	2 000 000	9,40%	20 673
23/08/2018	02/10/2018	2 000 000	9,40%	20 673
28/08/2018	27/09/2018	1 000 000	9,40%	7 772
12/09/2018	12/10/2018	2 000 000	9,75%	16 119
27/09/2018	06/11/2018	1 000 000	9,85%	10 826
02/10/2018	10/01/2019	2 000 000	10,25%	49 831
12/10/2018	21/11/2018	2 000 000	10,25%	22 521
06/11/2018	15/01/2019	1 000 000	10,40%	15 574
21/11/2018	21/12/2018	2 000 000	10,35%	17 102
21/12/2018	30/01/2019	2 000 000	10,45%	5 739
<b>Total</b>		<b>35 000 000</b>		<b>399 150</b>

2- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Mohamed BRIGUI, Président du Conseil d'Administration, détaillés comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
19/10/2018	19/11/2018	500.000	10,25%	4.375
19/11/2018	19/12/2018	500.000	10,35%	4.276
19/12/2018	18/01/2019	500.000	10,35%	1.793
	<b>Total</b>	<b>1.500.000</b>		<b>10.443</b>

3- La CIL a réalisé, en 2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 4.765 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2018 à 28.271 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

5- La CIL a émis, en 2018, un emprunt obligataire CIL 2018/1, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

L'élaboration du document de référence, de la note d'opération et le placement des obligations a donné lieu, en 2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 79.346 DT, inscrites parmi les charges reportées.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 18.087 DT.

#### B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2018, à 365.701 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2018, des intérêts pour un montant de 14.207 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 2.953 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 9.714 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2018, s'élève à : 36.582 DT.

5- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égale montant.

6- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2018, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2017-2 et ce, pour un montant de 72.001 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 26.335 DT rapportés au résultat de l'exercice 2018.

7- La CIL a réalisé en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
Total		7 000 000		48 723

### C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 360.000 DT payable en trois tranches et ce, à la fin de chaque période de quatre mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2017 a nommé Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 352.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 110.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2018 au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 24.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4- Mme H la BRIGUI HAMIDA, administrateur de la CIL, assure la fonction de Pr sident Directeur G n ral de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert   ce titre une r mun ration brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et op rations pr cit es, nos travaux n'ont pas r v l  l'existence d'autres conventions ou op rations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n  2016-48 relative aux banques et aux  tablissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Soci t s Commerciales.

Tunis, le 27 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**